

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**STAGE D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES :**  
**BACHELIER EN CHIMIE – FINALITE : BIOTECHNOLOGIE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT**

|  |
|--|
| <p><b>CODE : 9131 09 U31 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 905</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|--|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **STAGE D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES : BACHELIER EN CHIMIE – FINALITE : BIOTECHNOLOGIE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation doit permettre la prise de conscience par l'étudiant de la fonction « biotechnologie » au sein de l'entreprise et/ou des organismes.

Elle vise en outre à faciliter l'insertion de l'étudiant dans la vie professionnelle et à lui permettre de se documenter utilement en vue de son travail de fin d'études.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

Lors d'un stage d'intégration professionnelle, présenter un rapport :

- ◆ décrivant les activités menées ;
- ◆ mettant en évidence le résultat de ses activités ;
- ◆ comportant une analyse critique de son travail.

### **2.2 Titres pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « **STAGE D'INTEGRATION  
PROFESSIONNELLE : BACHELIER EN CHIMIE** » code N° 9131 10 U31 D1

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

#### 3.1 Etudiant : 120 périodes

#### 3.2 Encadrement du stage :

|   | Classement | Code U | Nombre de périodes par groupe d'étudiants |
|---|------------|--------|---|
| Encadrement du stage d'activités professionnelles de la section bachelier en chimie – Finalité : biotechnologie | CT         | I      | 20  |
| <b>Total des périodes</b>   |            |        | <b>20</b>                                 |

### 4. Programme

#### 4.1 Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

*en fonction du secteur d'orientation de l'entreprise et dans le cadre d'un projet de stage négocié avec le personnel chargé de l'encadrement et la personne ressource au sein de l'entreprise ou de l'organisme, projet reprenant une liste des tâches significatives pour le bachelier en chimie - finalité : biotechnologie,*

##### sur le plan du savoir-faire :

- ◆ de présenter et de justifier un projet de stage réalisable dans le domaine de la biotechnologie ;
- ◆ d'appréhender l'organisation générale du service ;
- ◆ d'utiliser à bon escient et avec respect le matériel et l'appareillage mis à sa disposition ;
- ◆ d'appliquer avec rigueur les règles de sécurité et de protection des biens et des personnes ;
- ◆ en fonction de l'organisation et des besoins du service, de réaliser des travaux spécifiques ;
- ◆ de faire preuve d'organisation, d'esprit critique et d'initiative dans la réalisation des tâches ;
- ◆ de rédiger un rapport d'activités mettant en évidence le résultat de ses acquis et de le présenter oralement le cas échéant ;

##### sur le plan du savoir-être :

- ◆ de respecter :
  - ◆ le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ou de l'organisme ainsi que les termes de la convention de stage ;
  - ◆ les demandes de l'entreprise touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des recherches éventuelles et des process ;
- ◆ d'effectuer les démarches nécessaires pour exécuter les tâches confiées ;

- ◆ de travailler en équipe en manifestant un esprit de collaboration impliquant un apport personnel ;
- ◆ de faire preuve d'ouverture, de disponibilité, de persévérance, de capacité d'adaptation, d'organisation et d'esprit d'initiative au sein de l'équipe.

#### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- ◆ se concerter préalablement avec la personne ressource de l'entreprise ou l'organisme et l'étudiant, afin de définir clairement les activités prévues pour ce dernier ;
- ◆ informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant du contrat de stage ;
- ◆ superviser les activités de l'étudiant durant le stage et remédier aux problèmes ;
- ◆ évaluer les activités professionnelles avec la personne ressource de l'entreprise ou de l'organisme ;
- ◆ évaluer le rapport d'activités de l'étudiant.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de participer activement aux différents travaux du métier du bachelier en chimie – finalité : biotechnologie en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ d'utiliser judicieusement les ressources mises à sa disposition ;
- ◆ de respecter les règles de déontologie ;
- ◆ d'expliquer les tâches qui lui ont été confiées, de comprendre les manipulations, d'en faire une analyse critique et de conclure de manière cohérente ;
- ◆ d'appréhender le stage dans sa globalité et de donner ses conclusions personnelles ;
- ◆ de présenter un rapport écrit et/ou oral mettant en évidence les liens entre sa formation et ses activités de stage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de sa curiosité scientifique et de la diversité des activités de stage,
- ◆ de la précision et de la rapidité d'exécution des tâches,
- ◆ de son sens critique et de ses capacités d'auto-évaluation,
- ◆ du respect des consignes données,
- ◆ de sa capacité de communication et d'intégration au sein de l'équipe,
- ◆ du degré d'autonomie atteint.

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.